

BAREME DES HONORAIRES GESTION

- Par lot (habitation, commerce, bureau) : 7.50 % T.T.C* (sur tous les encaissements²)
- Par lot (parking, box automobile) : 12,00 % T.T.C* (sur tous les encaissements²)

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

Locaux d'habitations soumis à la loi du 06/07/1989 (décret N°2004-890 du 01/08/2014) (Honoraires facturés sur le locataire et sur le bailleur)

✚ Organisation Visite, constitution dossier, rédaction du bail :

- Zone « très tendue » : 12 € TTC* par m²
- Zone « tendue » : 10 € TTC* par m²
- Autres zones : 8 € TTC* par m²

✚ État des Lieux : 3 € TTC* par m²

✚ Entremise et Négociation : 25 € TTC* (uniquement facturé au bailleur)

Locaux meublés (Résidence Principale) (Honoraires applicables sur les locataires et sur le bailleur)

✚ Organisation visite, constitution dossier, rédaction du bail :

- Zone « très tendue » : 12 € TTC* par m²
- Zone « tendue » : 10 € TTC* par m²
- Autres zones : 8 € TTC* par m²

✚ État des Lieux : 3 € TTC* par m²

✚ Entremise et Négociation : 25 € TTC* (uniquement facturé au bailleur)

Locaux meublés (Hors résidence principale)

- 12% TTC* du loyer annuel hors charges, divisible à part égale entre locataire et bailleur.

Locaux commerciaux

- 10% T.T.C* du loyer de la période triennale hors Charges ou Hors Taxes (facturé au Preneur)

Autres locaux

- 12% TTC* du loyer annuel Hors Charges (facturé au Preneur)

LISTE DE NOS HONORAIRES DE REDACTION

- Bail d'habitation	200,00Euros H.T*
- Bail Précaire	500,00Euros H.T*
- Bail Commercial	800,00Euros H.T*

ASSURANCE POUR RISQUE DE LOYERS IMPAYES 2.10 % TTC sur tous les encaissements

*Taux actuel de T.V.A de 20.00% (ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale)

NB : Tous les tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par un devis personnalisé.

Pour tout ce qui est immo, pensez MORENO !!!

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION *

	MONTANT	POURCENTAGE T.T.C
Jusqu'à	60 000 €	10% avec un minimum de 2500 €
Jusqu'à	100 000 €	8.50 %
Jusqu'à	150 000 €	7 %
Jusqu'à	200 000 €	6%
Jusqu'à	300 000 €	5.5 %
	Au-delà	5%

10% T.T.C POUR LES FONDS DE COMMERCE

ESTIMATION OFFERTE

*A LA CHARGE DU VENDEUR, sauf convention contraire sur le mandat et dans ce cas ils sont mentionnés dans l'annonce publicitaire à la charge de l'acquéreur en % du prix de vente et T.T.C.
Taux actuel de TVA de 20 %, étant précisé que ce taux peut varier en fonction de la réglementation fiscale en vigueur.

Les honoraires comprennent la commercialisation (prestation de visite, négociation, constitution du dossier), la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique.

Barème à compter du 1^{er} septembre 2016 et mis à jour le 1^{er} avril 2017